

DEMANDE DE PROTECTION D'ASSURANCE DE COUVREURS

DATE:

J	J	M	M	A	A
---	---	---	---	---	---

Courtier

A l'attention

Numéro de courtier AMF

Nom de proposant

Nom(s) de / des directeur(s)

Site Web

Personne à contacter (pour inspections)

Numéro de téléphone

Adresse postale

Adresse du risque

Description d'affaires

Si de l'espace additionnel est requis utilisez l'espace inclus avec ce formulaire à la page 7.

Année commencée

Nombre d'année d'expérience

L'assureur actuel

Date d'expiration

Numéro de police

La police sera-t-elle renouvelée ? Oui Non

Si non, donnez raison non-renouvelée

Prime expirant

Limite

Franchise

Termes et Conditions:

Est que l'assuré a eu de l'assurance annulé ou refusé ? Oui Non

Si oui, s'il vous plaît donnez les détails

Est que l'assuré a eu des pertes ou réclamation depuis les cinq dernières années ? Oui Non

Si oui, donnez les détails exemple : date, type, perte/réclamation, montant brute incluant les frais judiciaires et déductibles, montant non-payée et étapes prise pour prévenir situation future

Êtes-vous au courant des incidents qui peuvent avoir pour résultat un sinistre ? Oui Non

Si oui, s'il vous plaît donnez les détails

Révélation d'abus et pratique d'emploi

Je n'ai pas de connaissance de réclamations passées ou courant contre ma compagnie avec le respect de maltraiter y compris les allégations d'abus sexuel ou a ucuns autres violations de pratique d'emploi compris le renvoi et la discrimination. Accord Désaccord

Si désaccord donnez les détails _____

Es-que le proposant a été engagé dans des opérations commerciales similaires sous des noms différents ? Oui Non

Si Oui, s'il vous plait donnez les détails _____

Nombres d'employés: _____ **Salaire annuel :** _____
Nombre Valeur totale

Revenu annuel brut de :

A. Toiture: _____
Total

B. Autre: _____
Total

Pourcentage divisé

Commerciale _____ Résidentiel _____
Pourcentage Pourcentage

Nouvelle construction _____ Toiture et réparation _____
Pourcentage Pourcentage

Revenu annuel de toiture: (Pourcentage divisé)

Procédés à chaud (Multicouches) _____ Membrane à froid & EPDM & Procédés à froid _____
Pourcentage Pourcentage

Vadrouille _____ Bardeaux defente/Bardeaux/Tuiles/Toit métallique _____
Pourcentage Pourcentage

Membrane chauffée au chalumeau _____ Autre _____
Pourcentage Spécifiez s'il vous plait Pourcentage

Le proposant est-il engagé dans l'enlèvement & la disposition d'amiante (dans n'importe quel forme) ? Oui Non

Si oui, s'il vous plait donnez les détails _____

Travaux sous-location (a) Coût des travaux sous-location: (\$) _____

(b) Type de travail? _____

Est-que tous les sous-traitants sont requis d'avoir de l'assurance de responsabilité civile ? Oui Non Si oui, spécifiez limite : _____

Est-que vous demander aux sous-traitants de soumettre un certificat de l'assurance de responsabilité civile ? Oui Non

Êtes-vous ajouter comme assuré additionnelle sur leur police d'assurance ? Oui Non

Entrez-vous dans les accords contractuels formels avec vos sous-traitants ? Oui Non

Si Oui, incluez-vous une proposition " Met à Couvert " dans votre faveur ? (soumettre une copie du contrat usuelle) Oui Non

Est-que tous les employés sont couvert par la CSST? Oui Non

Si Non : _____
 Donnes le nombre et type d'employé non couvert par la CSST

 Salaire total de ces employés (\$)

Le proposant a-t-il un programme de sécurité pour les nouveaux employés ? Oui Non

Le proposant fournit-il l'entraînement continu pour tous employés ? Oui Non

Décrire en détail les mesures prises pour empêcher le feu aux chantiers (y compris le nombre et le type d'extincteurs d'incendie) :

Les détecteurs de fumée portatifs sont-ils utilisés? Oui Non

Les retardateurs de feu en vaporisateur sont-ils utilisés? Oui Non

Est-ce que fumer est interdit sur le toit ? Oui Non

Est-ce qu'un superviseur est sur le chantier pendant toutes opérations impliquant des matériaux chauds ou des chalumeaux ? Oui Non

Décrire entièrement les mesures prises pour empêcher des dommages d'eau (de la pluie et des autres sources) résultant du chantier (y compris les détails de comment les secteurs de toit sont couverts pendant la réparation & réimperméabilisation) :

Fournir les détails d'autres précautions de sécurité pour empêcher des blessures aux travailleurs & les piétons et le dommage de la propriété:

S'il vous plaît fournir des détails d'entreposage, l'entretien & le maniement sûr de bonbonne de propane :

Est-ce que seulement le personnel entraîné s'occupe du maniement & l'opération de bonbonne de propane ? Oui Non

Chaque bonbonne de propane est-elle équipée avec les soupapes de sécurité approuvées et opérationnelles ? Oui Non

Est-ce que le proposant prend des précautions raisonnables pour entreposer l'équipement et des matériels dangereux aux chantiers après les heures de travailler ? Oui Non

Si oui, donner les détails de sécurité

Les recommandations de fabricants de système de torche sont-elles suivies? Oui Non

Les recommandations de fabricants matérielles de toitures sont-elles suivies? Oui Non

Les truelles chaudes sont-elles utilisées au lieu des torches pour le travail de finition autour des détails ? Oui Non

Les soutiens de torche sont-ils utilisés ? Oui Non

Chaque torche est-elle équipée avec un régulateur énuméré avec ULC fonctionnant ? Oui Non

Tout équipement est-il équipé avec les jauges de pression fonctionnant ? Oui Non

Les soudeurs d'air chauds ou les appareils de joint de chaleur électriques sont-ils utilisés ? Oui Non

Le proposant s'assure-t-il que tout travail est inspecté à la fin de chaque jour et à l'achèvement du travail ? Oui Non

Est-ce que le proposant est membre en bon foi avec l'Association des Maîtres Couvreur Provincial? Oui Non

Si vous travaillez en Colombie Britannique, avez-vous travaillé ou allez-vous travailler sur des écoles ? Oui Non

Indique la limite de responsabilité civile requise : \$

Base d'événement _____

Produits et après travaux - globale _____

Les garanties suivantes peuvent être inclus dans notre RCG:

- Automobile non-propriétaires - exclusion de la location de longue durée
- Produits et après travaux
- Employés comme des assurés supplémentaires
- Responsabilité civile éventuelle de l'employeur
- Dommages matériels - formule étendue
- Responsabilité contractuelle non signalées global
- Préjudices personnels
- Limite de frais médicaux - 2 500\$ chaque personne / Limite globale de 25 000\$ par événement
- Responsabilité liée à la publicité
- Responsabilité civile indirecte des propriétaires et des entrepreneurs
- Séparation des assurés / responsabilité réciproque
- Dommages corporels & dommages matériels pour protéger personnes et matériels
- Automobile - formule étendue
- Machinerie attachée
- Responsabilité locative - formule étendue - limite 100 000\$
- Exclusion de la pollution - exception incendie hostile
- Faute professionnelle médicale accessoire
- Responsabilité des pratiques d'emploi

✓ Choisissez RCG additionnelle requis

- Vendeurs - Formule étendue _____
Limite (\$) _____
- Avantages sociaux - Erreurs et omissions _____
Limite (\$) _____
- F.A.Q NO. 6-94 - Passager privé & commerciale légère moins de 2800 kilos _____
Limite (\$) _____
- F.A.Q NO. 6-96 - Avenant de responsabilité assumée par contrat _____
Limite (\$) _____
- Responsabilité de l'employeur _____
Limite (\$) _____
- Indemnisation volontaire _____
Limite (\$) _____
- Dépenses découlant du combat des feux de forêt _____
Limite (\$) _____
- Avenant relatif aux mauvais traitements _____
Limite (\$) _____
- La malfaçon _____
Limite (\$) _____
- Autre: _____
Limite (\$) _____

*****LA COUVERTURE EST ASSUJETTIE AUX AVENANTS ET AUX GARANTIES SUIVANTS:**
(des conditions supplémentaires peuvent également être appliquées après l'examen de souscription)

ACCORD OFFICIEL

LE PRÉSENT AVENANT MODIFIE L'ASSURANCE PRÉVUE PAR L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES ENTREPRENEURS ENTREPRENEUR EN TOITURES - INSTALLATION DE MEMBRANE CHAUDE

Il est entendu et convenu que quand vous installez les matériaux de membrane chaude:

- a) L'installateur doit avoir en sa possession un extincteur en bon état marche sur le chantier en tout temps et,
- b) Un de vos employés doit demeurer sur place pendant le temps de refroidissement d'au moins de 60 minutes après l'achèvement ou la suspension de l'installation et,
- c) Un de vos employés doit mesurer la température de la toiture en utilisant un thermomètre infrarouge portatif et en suivant toutes les instructions du fabricant afin déceler les zones de chaleur excessives sur la toiture une fois l'installation terminée ou suspendue.

Il est entendu et convenu si l'assuré ne satisfait plus à l'une quelconque des conditions ci-dessus, le présent avenant sera nul et non avenu.

GARANTIE RELATIVE À LA CHAUDIÈRE DE GOUDRON

Excluant la responsabilité découlant des chaudières de goudron au-dessus du sol sauf si les conditions suspensives la responsabilité:

- a) Un plateau collecteur de régulation est utilisé;
- b) Poudre d'extinction ou des extincteurs sont conservés pour l'usage immédiat;
- c) L'équipement est surveillé en permanence quand il est chaud ou est utilisé.

Il est entendu et convenu si l'assuré ne satisfait plus à l'une quelconque des conditions ci-dessus, le présent avenant sera nul et non avenu.

GARANTIE RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE SOUDAGE, DE COUPE, DE BRASAGE, DE BRÛLURE ET/OU DE FLAMME NUE

JOINT À ET FAISANT PARTIE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES ENTREPRISES

Une condition essentielle de la présente police d'assurance que l'assuré prend toutes les mesures pour assurer les précautions suivantes sont respectées à chaque fois où l'assuré utilise tout soudage oxyacétylénique ou électrique ou tous appareils de coupage ou toute lampe à souder ou tout chalumeau hors des lieux dont l'assuré est propriétaire;

- (1) L'entourage immédiat dans laquelle l'opération sera effectuée doit être séparé autant que possible par l'utilisation des écrans en métal et/ou en matériau ignifuge,
- (2) Tout l'entourage séparé doit pouvoir être bien nettoyé et libre de matériaux combustibles avant le démarrage des activités,
- (3) Les planchers et substances combustibles dans et aux alentours de l'entourage séparé doivent être généreusement recouvert de sable ou être protégé par des feuilles de matériau incombustible se chevauchant,
- (4) Où le travail est effectué dans un espace clos, un employé supplémentaire ou un employé de l'occupant doit être présent en tout temps de protéger contre un incendie,
- (5) Aucun travail ne sera effectué dans un espace clos sauf autorisation expresse de l'occupant, il convient de demander à l'occupant d'approuver les mesures en matière de santé et de sécurité,
- (6) Les objets suivants doivent être conservés et facilement accessibles pour l'usage immédiat près de l'entourage dans laquelle l'opération sera effectuée,
 - a. Un extincteur approprié et/ou
 - b. Les tuyaux sont raccordés en préparation de l'usage immédiat et sont testés avant le démarrage des travaux.
- (7) Un examen approfondi doit être fait à proximité de la zone de travail environ une heure après la suspension de chaque activité. Si ce n'est pas possible pour cet examen être effectué par l'employé de l'assuré, donc les dispositions nécessaires doivent être faites avec l'occupant,
- (8) Avant le brûlage des travaux en métal encastré dans ou dépassant dans les murs ou les cloisons, un examen doit être mené de confirmer que l'autre bout du métal n'est pas à une distance dangereuse aux matériaux combustibles qui peuvent être allumés par la conduction de la chaleur,
- (9) L'assuré s'engage que tous les appareils extincteurs appropriés sont en bon état marche et devraient toujours accessibles quand les activités de soudage, de coupe, de brasage, de brûlure et/ou de flamme nue sont effectués.

Il est entendu et convenu si l'assuré ne satisfait plus à l'une quelconque des conditions ci-dessus, la présente garantie sera nul et non avenue.

EXCLUSION RELATIVE AUX CHAMPIGNONS ET DÉRIVÉS FONGIQUES

JOINT À ET FAISANT PARTIE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES ENTREPRISES

L'exclusion suivante est **ajoutée à la SECTION I - EXCLUSIONS COMMUNES - GARANTIES A, B, C et D**

EXCLUSION DES CHAMPIGNONS et DÉRIVÉS FONGIQUES

Le présent contrat d'assurance ne s'appliquera pas:

- a. aux « dommages corporels », aux « dommages matériels », au « préjudice personnel » ou aux Frais médicaux ou tous autres frais, perte ou dépenses engagées par des tierces parties, découlant directement ou indirectement, de l'inhalation, de l'ingestion, du contact, de l'exposition, de l'existence, de la présence, de la dissémination, de la reproduction, de la décharge ou autre croissance, qu'ils soient réels, prétendus ou menaçants, de tous « champignons » ou « spores », peu importe la cause, incluant tous frais ou dépenses engagées pour prévenir, faire face à, effectuer des tests, surveiller, diminuer, atténuer, supprimer, dépolluer, confiner, corriger, traiter, détoxifier, neutraliser, évaluer ou, de toute autre façon, s'occuper de « champignons » ou de « spores » ou les éliminer; ou
- b. à toute supervision, instructions, recommandations, avertissements ou avis qui sont donnés ou qui auraient dû être donnés en rapport avec ce qui précède; ou
- c. toute obligation de payer des dommages, de partager des dommages avec quelqu'un d'autre qui doit payer des dommages en raison d'un tel préjudice ou dommage indiqué aux sous-paragraphes a. ou b. ci-dessus ou d'effectuer un remboursement de tels dommages à cette autre personne.

La présente exclusion s'applique sans égard à la cause de la perte ou du dommage, à d'autres causes du préjudice, du dommage, des dépenses ou frais ou peu importe si d'autres causes ont agi concurremment ou dans une séquence quelconque pour causer le préjudice, le dommage, les dépenses ou les frais.

Aux fins du présent avenant, les définitions suivantes sont ajoutées:

Le terme « **champignons** » inclut, mais sans s'y limiter, toute forme ou type de moisissure, levure, champignon ou mildiou, qu'ils soient allergènes, pathogènes ou toxigènes ou non, et toute substance, vapeur ou gaz produit par, émis par ou découlant de tous « champignons » ou « spores » ou mycotoxines, allergènes ou pathogènes qui en résultent.

Le terme « **spores** » inclut, mais sans s'y limiter, toute particule reproductrice ou fragment microscopique produit par, émis par ou découlant de tout « champignon ».

TRAVAUX DE L'ASSURÉ DÉSIGNÉ Avenant relatif à l'exclusion et la modification de la définition

JOINT À ET FAISANT PARTIE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES ENTREPRISES

Il est entendu que l'Exclusion j) à la SECTION I – GARANTIES du Formulaire d'assurance responsabilité civile des entreprises est modifiée comme suit et pas comme montré auparavant:

- (j) Les « dommages matériels » aux « travaux de l'assuré désigné » qui découlent de tels travaux ou d'une partie de ceux-ci et qui sont compris dans le « risque produits/après travaux ».

Il est également convenu que la Clause 14 à la SECTION V – DÉFINITIONS du Formulaire d'assurance responsabilité civile des entreprises est modifiée comme suit et pas comme montré auparavant:

13. « Travaux de l'assuré désigné » signifie:

- (a) « Produits de l'assuré désigné » qui sont des biens immeubles ou qui l'assuré désigné installent ou incorporent dans les biens immeubles; et
- (b) Les travaux, les activités ou la construction effectués par ou pour le compte de l'assuré désigné sous la surveillance ou la direction de l'assuré désigné; et
- (c) Les matériaux, les pièces ou l'équipement fournis en rapport avec ces travaux, ces activités ou cette construction.

Les « travaux de l'assuré désigné » comprennent les garanties données ou les déclarations faites à tout moment au sujet de l'aptitude, de la qualité, de la durabilité ou du rendement des éléments visés aux alinéas (a) et (b) ci-dessus.

À moins de stipulation contraire contenue ailleurs dans le présent avenant, tous les accords, exclusions, définitions et conditions du contrat d'assurance seront pleinement en vigueur.

Information supplémentaire relié à la proposition

(Risque additionnelle, locations, hypothèques etc.)

Des rapports contenant des renseignements personnels, de crédit, factuels ou d'informations suite à une enquête sur le demandeur, peuvent être demandés dans le cadre de cette Demande d'assurance ou de tout renouvellement, extension ou modification de celle-ci. Toutes les dispositions contenues dans les divers formulaires délivrés en vertu du présent contrat sont réputées être contenues dans la présente Demande d'assurance.

La police peut être considérée comme nulle et les réclamations peuvent être considérées comme non couvertes dans l'éventualité où:

1. Le demandeur d'un Contrat:

- a) donne des informations fausses ou erronées qui causent préjudice à l'Assureur; ou
- b) sciemment fait une déclaration inexacte ou omet de divulguer dans la Demande un fait qui doit être déclaré; ou

2. L'Assuré contrevient à un terme du Contrat ou commet une fraude; ou

3. L'Assuré fait intentionnellement une fausse déclaration à l'égard d'une réclamation en vertu du Contrat.

Notre politique de confidentialité et engagement à protéger votre vie privée

En tant que titulaire de la police d'assurance, vous nous faites confiance en regard de vos renseignements personnels. Nous respectons cette confiance et nous voulons que vous soyez conscients de notre engagement à protéger les informations que vous partagez avec nous dans le cours de vos affaires avec nous.

Comment nous utilisons et divulguons vos renseignements

Lorsque vous souscrivez une police d'assurance avec nous, vous partagez des renseignements personnels afin que nous puissions vous fournir les produits et services qui répondent le mieux à vos besoins et vous procurent la protection d'assurance que vous avez demandée. Pour ce faire, nous pouvons utiliser et divulguer vos renseignements personnels pour:

- Communiquer avec vous;
- Évaluer votre proposition d'assurance et souscrire vos polices;
- Juger de vos réclamations;
- Détecter et prévenir la fraude;
- Analyser les résultats commerciaux;
- Agir en conformité avec la loi;

Nous prenons pour acquis que vous consentez à ce que notre compagnie utilise cette information d'une manière appropriée. Tous les renseignements personnels sont protégés par des mesures de sécurité appropriées.

Ce que nous ne faisons PAS de vos renseignements

Nous ne vendons les renseignements de nos clients à personne. Nous ne partageons pas les renseignements des clients avec des organisations en dehors de nos compagnies associées.

Nous nous efforçons de protéger vos renseignements personnels

Tous les employés, agents, courtiers indépendants et fournisseurs à qui l'accès aux dossiers des clients est accordé comprennent la nécessité de garder ces informations protégées et confidentielles. Ils savent qu'ils ne doivent utiliser ces informations qu'aux fins prévues. Cette directive est clairement communiquée et renforcée.

Nous avons également mis en place des garanties matérielles et des systèmes, ainsi que des procédures appropriées, pour protéger les renseignements des clients contre des accès ou des utilisations non autorisés.

Votre choix de confidentialité

Vous pourrez retirer votre consentement (sous réserve d'obligations légales ou contractuelles et moyennant un préavis raisonnable) en contactant notre Directeur chargé de la Protection de la vie privée. Le retrait du consentement peut nous empêcher de vous fournir le produit ou le service demandé.

Autres renseignements ou questions?

Pour plus de renseignements au sujet de nos politiques et procédures relatives à la protection de la vie privée, veuillez communiquer avec notre Directeur chargé de la protection de la vie privée au:

PrivacyOfficer@swgins.com

1815 Ironstone Manor
Pickering, Ontario
L1W 3W9
Tel: 905-428-1269
Fax: 905-428-3977

Noms et titre de signataire

Signature du proposant ou représentant autorisé

DATE:

J	J	M	M	A	A
---	---	---	---	---	---

Enquête de Courtier
(Questions à être répondu par le courtier)

1. Connaissez-vous le proposant personnellement ? Oui Non

Si oui, depuis quand ?

2. Avez-vous reçu la commande du proposant ? Oui Non

Si non, de qui et quand ?

3. Êtes-vous responsable pour autre assurance pour le proposant ? Oui Non

Si oui, qui les couvertures?

4. Recommandez-vous ce risque dans chaque respect ? Oui Non

Si non, s'il vous plaît expliquer

5. Est-ce que ce risque est un renouvellement pour votre bureau ? Oui Non

Si oui, depuis quand vous avez placé ce risque ?

6. Êtes-vous un Courtier Autorisé dans la province où le risque est localisé ? Oui Non

DATE:

J	J	M	M	A	A
---	---	---	---	---	---

Signature du courtier _____